

Référence : C.N.757.2016.TREATIES-XI.B.16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT N° 138. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES À MOTEUR SILENCIEUX EN CE QUI
CONCERNE LEUR AUDIBILITÉ RÉDUITE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 138

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes le texte du projet de règlement¹, l'une des Parties contractantes à l'Accord a notifié son désaccord au projet de règlement². Conformément au paragraphe 2 de l'article 1 de l'Accord, le projet de règlement est par conséquent considéré comme étant adopté en tant que Règlement n° 138 annexé à l'Accord. En vertu du paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, la date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes, à l'exception du Japon, est le 5 octobre 2016.

Le 13 octobre 2016



¹ Voir notification dépositaire C.N.125.2016.TREATIES-XI.B.16 du 5 avril 2016 (Projet de règlement annexé à l'Accord [138]).

² Voir notification dépositaire C.N.592.2016.TREATIES-XI.B.16 du 16 août 2016 (Japon : Notification de désaccord conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 1 de l'Accord).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.